



Travaux d'électricité
Rénovation- Dépannages
Courants forts - courants faibles
contact@ames-electricite.fr

FACTURE N° 6010020

N/REF : 4/12/2025 8H19 C:002640 I:31655
V/REF : F54923
V/Email reçu le Jeudi 04/12/2025 à 8H19

SELON DEVIS N° 5120005

V/REF.IMM. 7055

IMMEUBLE : CARRIERE CHAPELLE
1159-1173, RUE DE TARARE
69400 GLEIZE

ALLIADE HABITAT

Centre de Paiement
173 AVENUE JEAN JAURES-CS30407
69364 LYON CEDEX 07

Dardilly, le 06 Janvier 2026

Référence Marché: 030354-ELF-001

LOCALISATION : ALLEE N 1173 RUE DE TARARE - LOGEMENT M. SARBONI TEL 0658788584 (ME) OU
07 61444309 AU 2EME ETAGE

MOTIF : Votre accord sur notre devis n° 5120005 du 04/12/2025 d un montant de
Donneur d'ordre : Mme L. RHEEL

NATURE DE L'INTERVENTION :

Dépannage logements

NOTRE INTERVENTION DU 05/01/2025 SUITE A VOTRE ACCORD SUR LE DEVIS
5120005 CONCERNANT LA CREATION DE DEUX ALIMENTATIONS DANS LA SALLE DE
BAIN, ALIMENTEES DEPUIS LE TABLEAU ELECTRIQUE DU LOGEMENT EN APPARENT
IL A ETE PREVU EGALEMENT LA FOURNITURE ET LA POSE DE DEUX PRISES DE
COURANT INSTALLEES AU PLUS PRES DES MACHINES
ENFIN, IL A ETE PREVU EGALEMENT LA FOURNITURE ET LA POSE DE 2
DISJONCTEURS 20A SUR LE TABLEAU ELECTRIQUE AFIN D'ASSURER LA PROTECTION
DES NOUVELLES LIGNES CREEES

OBSERVATIONS : FP LCOMPTER Email envoyé le 05/01/26 à 15H30 Mme L. RHEEL

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	P.U.	HT
1,00	EL0010-Ft Dépl. délai Interv.> 4h	36,62	36,62
18,00	EL0500-Fourn/Pose.Goulotte multi 32/14	10,62	191,16
2,00	EL0880-Rempl.Prise Courant 20A 2P+T	16,55	33,10
40,00	EL1425-FP.Convect.élec.R02V 3G 1,52&2,52	4,21	168,40
2,50	EL1200-H.MO Percements/distribu./raccord	40,16	100,40
2,00	EL0370-Rempl.Disjoncteur Modulaire 20A	28,35	56,70



Travaux d'électricité
Rénovation- Dépannages
Courants forts - courants faibles
contact@ames-electricite.fr

FACTURE N° 6010020

TOTAL H.T.	586,38
T.V.A. a 10,00%	58,63
TOTAL T.T.C.En EURO	645,01

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 28 Février 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement a la Société au :

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX-EN-VELIN

Beaujolais Val de Saône1
13 rue Claude Bernard BP.80165
69400 VILLEFRANCHE SUR SAONE
Emetteur : MME Laetitia RHEEL

SARL AMES ELECTRICITE
12 CHEMIN DES GORGES
69570 DARDILLY

Marché n°030354 -

Demande de devis n°5120005

04/12-0819

Prestation Parties Privatives

ajout 2 prises suite commande F50942, Travaux à réaliser entre le 04/12/2025 et le 05/12/2025

Votre contact : Faisselle CHATRA (07 84 56 05 78)

Régul suite intervention commande F50942 / ajout de prises et disjoncteurs

CARRIERE CHAPELLE 1173 (ALH - 7055 - CHA3 - CHAH)
1173 RUE DE TARARE
69400 GLEIZE Logement n° 102171, porte n°2171, 2ème étage,
Type 6

Occupant : M. MME SARBONI Nathan 532809/85
portable : 0658788584

	P.U.HT (€)	Quantité	Montant HT (€)	TVA
EL1220 - INTER ELF SUIVANT DEVIS	586,38	1,00 U	586,38	10,00%
Intervention d'électricité suivant devis.				

Virement CE

30 jours réception fact.(*)

(*) sauf si le contrat prévoit une procédure de constatation de la conformité des prestations.

Total HT	586,38 €
Total TVA	10,00% 58,64 €
Total TTC	645,02 €

Veuillez adresser votre facture dans les 15 jours suivant la réalisation des travaux, en indiquant la date d'exécution et la référence de notre commande, à l'adresse suivante :

Alliade Habitat
Centre de paiement
173 avenue Jean Jaurès CS 30407
69364 LYON cedex 07

Le responsable de l'entreprise destinataire de cette commande s'engage à appliquer les **principes généraux de prévention** conformément à l'article L230-2 du code du travail. Il est rappelé que toute co-activité est interdite dans les logements vacants ou occupés. En cas de **danger, accident ou incident**, il devra alerter les services de secours (18 ou 112) et informer Alliade Habitat au 04-72-89-22-22, ou à défaut l'ordonnateur de la commande.

Il s'engage également à :

- Avoir les qualifications nécessaires à l'exécution de la prestation
- Evaluer les risques et commenter à ses salariés les mesures de préventions
- Mettre en œuvre les protections collectives et individuelles ainsi que les signalisations appropriées, en privilégiant les protections collectives
- Utiliser des matériels sûrs et contrôlés (certification ou attestation de type CE)
- Evacuer quotidiennement les déchets par ses propres moyens
- Assurer la sécurité des biens et des personnes dans son périmètre d'intervention
- Ne rejeter aucun produit polluant dans les réseaux
- Respecter les interdictions de fumer
- Interdire à ses salariés la consommation d'alcool lors de l'intervention
- Si la nature des travaux nécessite la mise au point d'un Plan de Prévention des Risques, à ne pas commencer l'exécution avant la signature du PPR